



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P132_2022

Date : 12/04/2022

OBJET : Acquisition d'une solution logicielle de gestion de la dette et mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé à la gestion de la dette - Constitution d'un groupement de commandes

Exposé

La dette de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, de son CCAS et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin est gérée par la direction de l'analyse et du conseil au sein du pôle finances et administration de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Cette direction est mutualisée avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

La gestion de la dette est assurée grâce à un logiciel de gestion.

La direction de l'analyse et du conseil envisage le renouvellement du logiciel de gestion de la dette et la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé à la gestion de la dette.

Les principaux objectifs du projet sont :

- d'acquérir un logiciel de gestion de la dette ergonomique, accessible, dynamique, connecté aux marchés financiers, avec un accompagnement personnalisé à la gestion de la dette, comprenant assistance, conseil, expertise et analyse,
- de disposer d'un outil conforme au RGPD,
- de disposer d'un outil conforme aux exigences techniques des deux collectivités.

La réponse à ce besoin nécessite la passation d'un marché public.

Aussi est-il proposé que la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin constituent un groupement de commandes, en application du Code de la Commande Publique, ayant pour objet la passation d'une procédure de marché public pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion de la dette et la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé à la gestion de la dette.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De constituer** un groupement de commandes avec la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion de la dette et la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé à la gestion de la dette,
- **De préciser** que la coordination du groupement sera assurée par la commune de Cherbourg-en-Cotentin,
- **De signer** la convention constitutive du groupement de commandes qui définit les règles de ce groupement et le rôle du coordinateur,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE